

STRATÉGIES & PROJETS

PARC DE SAINT-OUEN

OBJECTIF : APPROPRIATION POUR TOUS

La Ville de Saint-Ouen a inauguré, le 9 juin, les premiers éléments de son Parc des Docks. Comme à Grenoble, l'espace public devance les réalisations bâties, dans l'objectif d'une appropriation maximale par les habitants.



Perspective des Jardins du partage (avant-projet).



Vue de la promenade-digue (avant-projet).

Le premier équipement de l'écoquartier des Docks, à Saint-Ouen, est un parc. Couvrant 12 hectares à terme (incluant le parc Abel-Mézières, autour du château), il doublera la surface d'espaces verts de la ville. Deux hectares ont été ouverts au public au début du mois de juin, suivant une programmation attractive : 5 000 m² de jardins partagés, succédant aux jardins ouvriers de l'ancien site Alstom, une aire de glisse de 700 m², des jeux pour enfants, un espace dédié au miel, auxquels s'ajoutent un amphithéâtre extérieur de 320 places, 10 000 m² de terrasses fraîches (dans l'ombre d'un bâtiment) et un canisite.

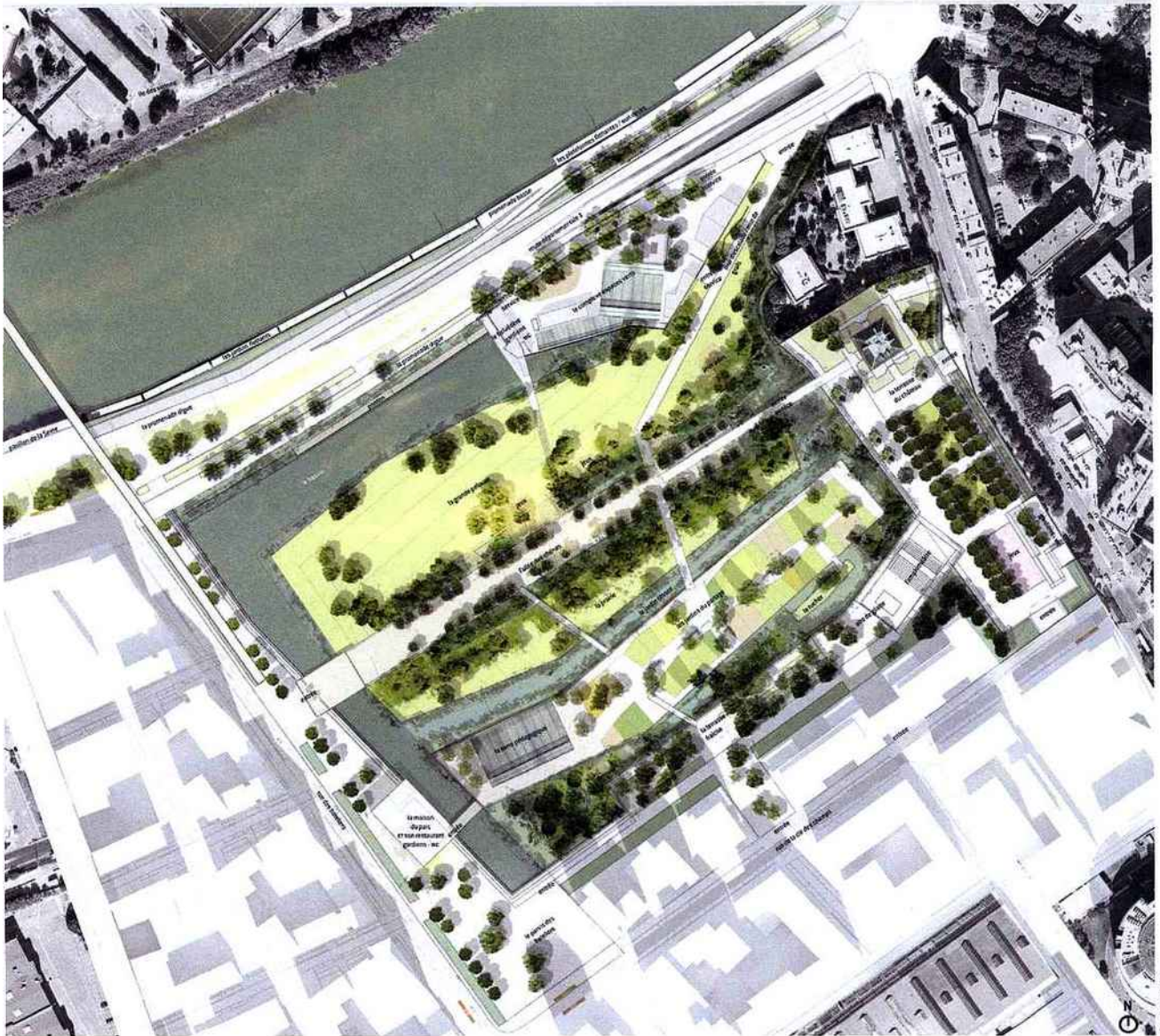
A la fin de l'année, outre des serres de production utilisées par le service des espaces verts de la communauté d'agglomération Plaine Commune, le parc proposera une serre pédagogique de 1 400 m², une prairie (6 660 m²), une grande pelouse (19 115 m²), une « allée des chênes » pour mettre en valeur le château et des bassins d'eau (13 000 m²). En 2015 ouvrira la Maison du parc, espace de restauration et d'exposition. L'investissement global est de 43 millions d'euros TTC. Les premiers logements de la Zac des Docks ne surgiront, eux, que d'ici la fin de cette année, l'essentiel des programmes (4 000 logements, dont 40 % sociaux, 300 000 m² de bureaux et 66 000 m² de commerces et d'activités) d'ici 2015.

La maire (PC), Jacqueline Rouillon, a souhaité disposer d'un « parc de tous les possibles » où l'on puisse aller « comme on va à la plage », pour y pratiquer des activités ou pour se poser. Cela afin que le site soit « approprié » par le plus grand nombre. « Il y a des éléments très

spécialisés, mais aussi des grandes pelouses techniques, pouvant accueillir des événements ; c'est un peu de l'héritage de la Villette », souligne Olivier Philippe, de l'agence TER, qui a remporté le concours en 2010 avec BERIM (bureau d'études et d'ingénierie), Biotope (bureau d'études milieux naturels), Coup d'éclat (conception lumière), ISL (ingénierie) et **Phytorestore** (dépollution pour les plantes). Le parc reliera l'ancienne ville et le nouveau quartier par des liaisons est-ouest : « ce sera le contraire d'un isolat », souligne le paysagiste. D'où l'absence de clôture en superstructure : les limites physiques du parc sont traitées par un jeu de bassins et ses « rives » forment un lieu de promenade privilégié en balcon périphérique, accessible à tout moment. « Même en période de fermeture, l'horizon du parc est visible, et on en perçoit toujours l'autre rive », décrit Olivier Philippe.

Paysage et usages ouverts

De même, les jardins familiaux – ou « Jardins du partage » – se veulent intégrés dans un contexte ouvert et ne seront dotés que de clôtures naturelles (framboisiers...). Sur les 5 000 m² qui y sont consacrés, 3 000 m² sont dédiés aux ex-« jardiniers » d'Alstom, les 2 000 autres seront attribués à des associations existantes ou futures. « Cette pratique des jardins partagés correspond à une forte tradition sur ce territoire qui était autrefois la plaine maraîchère de Paris », explique Mathieu Glaymann, directeur du parc, « mais aussi à une demande sociale qui monte fortement. Ce seront des lieux d'expression de savoir-faire de populations issues de régions agricoles et de vrais lieux



Des bandes parallèles à la Seine structurent le parc en laissant le paysage ouvert (avant-projet).

de création de lien social ». Les jardiniers seront encouragés à établir des relations avec les visiteurs et une personne est chargée, cet été, de faire œuvre de pédagogie sur le fonctionnement de ces jardins. Élément clé du cahier des charges du projet aménagé par Séquano Aménagement : le parc doit entretenir une relation avec la Seine, qui le longe sur près de 400 mètres, afin de ne pas « privatiser » le rapport au paysage comme il peut l'être dans des opérations où le bâti se réserve le bord du fleuve. Le passage de la RD1 (sur laquelle des travaux d'« apaisement » n'auront pas lieu dans un futur proche) et la topographie des lieux (le fleuve est en contrebas) empêchent un contact direct entre le parc et la Seine. C'est pourquoi les paysagistes n'ont pas, lors du concours, proposé de grande esplanade vers le fleuve. « La RD1 empêche de voir la Seine. Mais on sent sa présence et on peut quand même retenir l'horizon de la Seine comme fondement », analyse Olivier Philippe. Le site est structuré en bandes ou « îles », aux usages spécialisés ou non, s'inscrivant dans le sens

d'écoulement du fleuve, et séparées par des creux servant à la fois à gérer les eaux pluviales de la Zac et comme zones d'expansion des crues. Un plan d'eau parallèle à la Seine ou « bassin d'avant-Seine », selon l'expression de l'agence TER, fait de la RD1 une « digue entre deux eaux ». L'eau prédéterminera les milieux : plus horticole sur les bandes insulaires, la végétation des creux inondables sera composée d'espèces endémiques.

La conception d'ensemble du parc permet l'évolutivité. « On pourra assez facilement changer les usages sur certaines parcelles », précise Mathieu Glaymann. Quant au personnel de surveillance, il pourrait évoluer vers la fonction d'éco-gardes.

(MCV)

1. Face aux équipes de Michel Corajoud, Jacqueline Osty, Latz+Partner et Pascal Cribier.